

Réunion du Conseil Municipal

Du 15 novembre 2024 à 19 heures 00

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre à 19 h 00 l'assemblée régulièrement convoqué le 6 novembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Robert BOUDON Maire.

Sont présents : Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Biens agricoles de la section de Buffierettes : attribution
- Service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) - Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols
- Proposition d'adhésion au pool de remplacement de secrétaires de mairie mis en place par Saint-Flour Communauté.
- Recensement de la population : création d'un emploi d'agent recenseur
- Contrat groupe d'assurance statutaire 2025/2028: adhésion
- Demande de financement au titre de la DETR 2025.
- Enfouissement du réseau téléphonique Poste Succaud
- Travaux captage des Mons : validation du devis
- Budget : décisions modificatives
- Programme des coupes de bois pour 2025 en forêts relevant du Régime Forestier : validation
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023.
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023.
- Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables suite à l'avis du PNR
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 7 août 2024.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Biens agricoles de la section de Buffierettes : attribution**

Le maire informe le conseil municipal :

- que Mme Denise MATHIEU a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2024 et qu'à partir de cette date elle a cessé d'exploiter les terres agricoles de la section de Buffierettes.
- que M. Géraud BARRIE, demeurant de Montpeyroux (Aveyron) qui a acheté les terres de M. et Mme MATHIEU a sollicité l'attribution des biens agricoles de la section de Buffierettes.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur l'attribution de ces terres agricoles à M. Géraud BARRIÉ.

Le conseil décide d'attribuer à M. Géraud BARRIÉ, les biens agricoles de la section de Buffierettes pour une durée de 5 ans.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) - Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols**

Le maire fait savoir que pour les communes déjà adhérentes au service commun ADS comme c'est le cas de Fridefont, il est proposé d'élargir les missions de ce service à l'instruction des demandes d'autorisations préalables relatives à la publicité et aux préenseignes et enseignes compétence communale depuis le 1^{er} janvier 2024.

Pour ce faire, le maire propose au conseil de l'autoriser à signer :

- L'avenant n°2 à la création du service ;
- La nouvelle convention d'organisation du service.

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant n°2 et la nouvelle convention d'organisation du service commun ADS.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Proposition d'adhésion au pool de remplacement de secrétaires de mairie mis en place par Saint-Flour Communauté.**

Le maire informe le conseil que Saint-Flour Communauté s'est dotée d'un service de remplacement des secrétaires de mairie pour pallier l'absence ponctuelle des secrétaires en cas de congés maladies, de départ en formation, de départ ou mutation de la collectivité.

Il propose au conseil d'adhérer à ce service et sollicite l'autorisation de signer la convention d'adhésion au Pool de remplacement de secrétaires de Mairie et tous les documents s'y rapportant.

Le conseil valide l'adhésion au pool de remplacement de secrétaires de mairie et autorise le maire à signer la convention d'adhésion.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Recensement de la population : création d'un emploi d'agent recenseur**

La commune de Lieutadès étant concernée par l'enquête de recensement de la population en 2025, il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Le maire demande au conseil l'autorisation de créer l'emploi et lui demande d'en fixer la rémunération.

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur et fixe la rémunération de sur la base d'un forfait de 850 € brut.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Contrat groupe d'assurance statutaire 2025/2028 : adhesion**

En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a donné son accord au Centre de gestion pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

La commission d'appel d'offres du centre de gestion à retenue en séance du 3 septembre 2024 la proposition d'assurance présentée par l'assureur CNP Assurances.

A ce stade le maire demande au conseil municipal :

- de décider d'adhérer ou non au contrat
- de faire le choix du taux de prime en fonction des franchises proposées.

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce contrat aux conditions suivantes :

- *Taux de prise en charge de 90%, avec une franchise de 15 jours fermes pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L*
- *Tous risques garantis avec une franchise de 10 jours fermes pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.*
- *autorise le maire à signer ce contrat.*

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2025.**

Le maire fait savoir que les dossiers de demande de subvention DETR 2025 doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 2 décembre 2024.

Il propose au conseil, de déposer le dossier relatif aux travaux de mise aux normes de l'assainissement de Lieutadès dont l'estimation des travaux s'élève à 301 522.40 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à solliciter de la DETR pour de dernier.

Le conseil valide ce projet et autorise le maire à solliciter de la DETR.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Enfouissement du réseau téléphonique Poste Succaud**

Présentation du devis relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique à Succaud dont le montant s'élève à 5 100 € HT.

Le maire fait savoir que ces travaux ne seront entrepris, qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT soit 2 550.00 €

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la suite à donner à ce projet et si poursuite du projet à l'autoriser à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours

Le conseil valide le devis et autorise le maire à signer la lettre de commande et à verser le fonds de concours.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Travaux captage des Mons : validation du devis**

Présentation du devis de l'entreprise SOULENQ pour des travaux au captage des Mons. Ces travaux sont estimés à 6 665.93 € TTC.

Le maire propose au conseil de valider ce devis.

Le conseil valide le devis de l'entreprise SOULENQ.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget : décisions modificatives**

Budget service eau et assainissement

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts sur le budget du service eau et assainissement de l'exercice 2024, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Investissement | | Recettes | Dépenses |
|----------------|-----------------------------------|----------|----------|
| 2158 - 18 | Mise en conformité assainissement | 0 | 142 620 |
| 2156 - 20 | AEP Espeyrac, le Laussier | 0 | -142 620 |

| | | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|----------|----------|
| 1641 - 18 | Emprunt conformité assainissement | 104 940 | 0 |
| 1641 - 20 | Emprunt pour AEP Espeyrac le Laussier | -104 940 | 0 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 | 0 |

Budget principal

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice 2024, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Fonctionnement | | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 65818 | Hébergement site de la commune | 0 | 165 |
| 73118 | Autres contributions directes | 15 900 | 0 |
| 75814 | Redevance sur l'énergie hydraulique | 1 265 | 0 |
| 011 - 615231 | Chemins captage des Mons (+ travaux), Peuch-Blanc, Estourniés | 0 | 17 000 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 17 165 | 17 165 |
| Investissement | | Recettes | Dépenses |
| 21318 - 36 | Ancienne école | 0 | 22 795 |
| 1335 - 22 | Amendes de police carrefour Larbre | 7 250 | 0 |
| 13461 - 22 | DETR carrefour de Larbre | 15 545 | 0 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 22 795 | 22 795 |
| TOTAL | | 39 960 | 39 960 |

Le conseil municipal, approuve les décisions modificatives du budget principal de la commune et du budget du service de l'eau.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Programme des coupes de bois pour 2025 en forêts relevant du Régime Forestier : validation**

Le maire présente le programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

- Forêt de Lagarde : coupe d'amélioration en parcelles 5 avec un volume présumé de 501 m³

Il propose au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil valide le programme des coupes proposé par l'ONF.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023.**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Le maire présente le rapport 2023 et propose au conseil de le valider.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023.**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le maire présente le rapport 2023 et propose au conseil de le valider.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables suite à l'avis du PNR**

Le maire rappelle que conformément à la loi, une concertation du public préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables a été effectuée du 18 mars au 19 avril 2024.

Suite à cette concertation, le conseil en séance du 14 juin dernier a proposé de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables, une zone de photovoltaïque sur toutes les toitures existantes et à venir sur l'ensemble du territoire de la commune et d'interdire l'éolien.

Cette proposition a été soumise à l'avis du PNR qui l'a validée.

Le maire propose d'arrêter définitivement les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune comme proposé en séance du 14 juin 2024.

Le conseil municipal arrêté définitivement les zones d'accélération des énergies renouvelables comme décidé en séance du 14 juin 2024.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Le conseil valide les devis suivants :
 - ✓ Devis de la SAS CHALMETON pour dessouchage et nivelage d'un ancien chemin sur la section de Peuch-Blanc pour un montant de 3 000.00 € TTC
 - ✓ Devis SAS Jean SOULENQ pour la réparation du chemin du captage des Mons pour un montant de 2 047.75 € TTC
 - ✓ Devis TP CAYLA pour la réalisation d'un enrochement pour soutènement d'un chemin à Estournières pour un montant de 4 800.00 € TTC
- Suite à la demande de M. Jean-Michel JACQUET, prêtre orthodoxe possédant une résidence secondaire à Lagarde qui souhaiterait célébrer des offices religieux à la chapelle de Lagarde, le conseil municipal serait d'accord pour confier les clefs de la chapelle à M. JACQUET, un courrier sera envoyé aux habitants de Lagarde.
- Lecture de la lettre de Mme GROS de Lagarde qui se plaint d'infiltration d'eau dans sa cave à chaque pluie. Il est décidé que le maire se rendra sur place pour voir.
- Lecture de la lettre de l'avocat de M. PAPES qui relance la commune sur les différents courriers envoyés par ce dernier restés sans réponse. Le maire essaiera de trouver une solution pour les problèmes avec M. PAPES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire
Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,